

indication de la manière dont l'argent serait dépensé. Subséquemment, un programme a été adopté, et je crois que les décrets du conseil demandés et déposés sur le bureau ont montré la manière dont ces dépenses ont été faites. Il est de connaissance quasi générale maintenant que les provinces et les municipalités ont contribué. C'était un moyen de fournir aux chômeurs plus d'ouvrage que n'aurait pu en procurer le fonds de 20 millions. Si l'on a procédé autrement dans certains cas, c'est que les circonstances le voulaient et qu'une méthode différente répondait mieux aux besoins en assurant aux chômeurs plus de travail que la méthode préconisée par mon honorable ami.

L'hon. M. VENIOT: Le ministre voudrait-il me dire si le chômage n'eût pas été soulagé davantage en dépensant toute la somme votée à la session d'automne? Le premier ministre n'a-t-il pas, au cours de la session de 1930, donné à croire à la Chambre et au pays que, sans ce crédit de 20 millions destiné au soulagement du chômage, il eût fallu dépenser à cette fin au delà de ce montant? Voilà ce que je veux tirer au clair. Nous avons voté des crédits pour des travaux publics. Le chômage était à l'ordre du jour alors et l'intention du Gouvernement qui avait la direction des affaires était, en accordant cet argent, de procéder à ces travaux aussi vite que possible afin de procurer de l'emploi. Les élections générales ont lieu, suivie d'un changement de gouvernement, une session spéciale est convoquée par le nouveau ministère dont le chef demande 20 millions en plus des disponibilités existantes pour travaux publics afin de soulager le chômage. Cela étant, pourquoi rogner sur les 20 millions, en donnant pour raison, comme le ministre même l'a dit pour certains cas dans mon comté, qu'il fallait compter avec la diminution du revenu? J'ai moi-même montré au ministre ce que d'autres ont corroboré par correspondance, à savoir que la population de ce comté était pour ainsi dire à la veille de mourir de faim. Le Parlement avait voté le crédit nécessaire, on avait demandé et reçu des soumissions, le ministre même avait proposé d'accepter l'offre la moins élevée,—inférieure de \$6,000 à l'estimation des ingénieurs du département. Pressé vivement, le ministre céda à une bonne inspiration, ce que je reconnais, et proposa au conseil l'exécution des travaux. N'empêche que cet ouvrage nécessaire fut contremandé et que la population en souffrit grandement. Tout ce que cette région a obtenu sur la part faite au Nouveau-Brunswick sur le fonds de 20 millions affectée au soulagement du chômage, ça été une miette de \$250 à \$300. Or je prétends qu'après le vote d'un crédit affecté

à ces travaux et la déclaration du premier ministre à cette Chambre qu'il fallait en plus des prévisions destinées aux travaux publics une somme additionnelle de 20 millions pour le soulagement du chômage, il n'y avait pas de raison de refuser d'exécuter cet ouvrage, même en plein cœur d'hiver.

M. BERTRAND: Je remarque un crédit pour modifier l'aménagement de l'édifice public à Hawkesbury. De quoi s'agit-il?

L'hon. H. A. STEWART: C'est un crédit de \$1,500 pour changer les cloisons et l'aménagement du bureau de poste à Hawkesbury, à la demande du sous-ministre des Postes.

L'hon. M. VENIOT: Est-ce bien nécessaire?

M. BERTRAND: Je me demande si le ministre sait qu'il s'agit d'un agrandissement du bureau de poste et qu'il est conséquemment nécessaire de modifier l'aménagement. Une fois ces changements terminés, un nettoyage complet, peinturage compris, s'imposera parce que l'édifice est loin de bien paraître actuellement.

J'approuve les changements que l'on doit faire et je demande même qu'on y ajoute le nettoyage. J'ai visité le soubassement il n'y a pas longtemps, et je vous assure qu'il a besoin d'être rafraîchi du haut en bas. C'est nécessaire au point de vue de l'hygiène et pour bien d'autres raisons.

L'hon. H. A. STEWART: Le crédit général affecté à l'entretien des édifices publics acquitte ces dépenses. Un examen de l'édifice sera fait et les réparations nécessaires seront exécutées.

M. DONNELLY: En consultant l'état des crédits et des débours pour 1930-1931, que le ministre nous a fourni je constate, au crédit n° 186 pour l'Ontario, une différence de \$332,962 entre le crédit voté et la somme dépensée. Si je consulte les crédits, je vois au bas de la colonne les mots "crédit non requis", \$539,450. Le ministre expliquera-t-il la différence dans ces chiffres?

L'hon. H. A. STEWART: Ce sont là des cas où l'on avait demandé une certaine somme, puis l'on a jugé que la somme entière ne serait pas requise ou n'est pas dépensée et elle devient périmée.

M. DONNELLY: Mais d'où vient la différence dans les chiffres? Ces deux listes de crédits sont pour la même chose, pourquoi alors une différence de \$200,000?

L'hon. H. A. STEWART: C'est une question qui comporte bien des détails et couvre un grand nombre de cas.